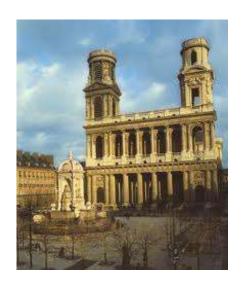


Journée de l'Estampe Contemporaine :



Place Saint Sulpice

La Journée de l'estampe contemporaine de la Foire Saint-Sulpice se tiendra cette année le

lundi 16 juin 2014

Le commissariat de la Journée invite les artistes à postuler en tenant compte des conditions d'organisation suivantes

100 stands de la place seront répartis ainsi :

- 40 aux associations
- 40 aux artistes Dans cette catégorie les artistes devront présenter une candidature de stand avec 1 artiste titulaire et 2 autres exposants – aucun stand individuel
 - 10 aux ateliers
 - 10 aux activités diverses (imprimeurs, écoles, fournitures, animation enfant...)
 - Les candidatures nouvelles (= aucune participation antérieure) auront une priorité sur 20% des stands

Les stands dans chaque catégorie seront ensuite attribués par tirage au sort des dossiers éligibles.

Dossiers:

- Associations: copie du récépissé de création délivré par la préfecture, liste des membres actifs, bilan d'activité du dernier exercice et dossiers des exposants
- Ateliers : n° SIREN, liste des membres actifs, bilan d'activité du dernier exercice et dossiers des exposants
- Artistes professionnels (pour chacun des exposants du stand collectif) :
 - o inscrits à la Maison des artistes ou disposant d'un numéro de Siret,
 - o ayant reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, ou une sélection à un salon.

Les organismes à vocation exclusivement commerciale ne peuvent postuler à l'exception des fournisseurs de matériels destinés aux arts graphiques.

Les candidats sont invités à adresser leur lettre de candidature accompagnée d'un CV de quelques photos de créations récentes et d'une adresse internet de site, de blog, facebook, ...en fichiers numériques à :

journeeestampe2014@free.fr

ou par la voie postale à Joël Garcia Organisation 42 rue du Père Corentin 75014 Paris

le 28 février 2014 au plus tard

Renseignements

Christian MASSONNET 06 70 36 36 64

Joël ROCHE 06 76 70 29 54

Les stands seront des modules simples (2,85m de côté, hauteur sous plafond 2,25m, parois en bois, 3 spots sur un rail lumineux, 1 table et 2 chaises).

Un seul contrat par stand : donc, un seul titulaire (mais un dossier par exposant) et le contractant indiquera clairement l'intitulé du stand et le nom de tous les exposants, qui seront repris sur l'étiquette du stand et dans la liste des exposants ou sous le nom du collectif.

Si la candidature est retenue, un contrat sera adressé au titulaire ; il y aura lieu de le retourner, signé avec le chèque de règlement de 160 € TTC.

Aucune commission n'est perçue sur les ventes, entrée libre dans l'enceinte de la place.

Les numéros de stand sont attribués dans l'ordre de réception du contrat signé et réglé.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération

L'équipe du commissariat d'exposition